



# ACNG

ASSOCIATION CANTONALE  
NEUCHÂTELOISE DE GYMNASTIQUE

## **Demande de subside pour le matériel acheté par une société**

Les demandes dûment remplies et accompagnées des factures et des preuves de paiement sont à envoyer au secrétariat de l'ACNG, route de Neuchâtel 3, 2053 Cernier ou par courriel à [secretariat@acng.ch](mailto:secretariat@acng.ch) jusqu'au 30 novembre de l'année en cours.

Les demandes portant sur les achats de la période du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre courant sont prises en considération.

Seul le matériel gymnique donne droit à un subside. Les rangements, chariots, équipements, matériel fixe ne sont notamment pas considérés comme matériel gymnique. Les frais de transport ainsi que les subsides perçus d'autres organismes (LoRo Sport, aide communale, ...) ne sont pas pris en compte et doivent être déduit du montant final de la facture.

Le paiement du subside par l'ACNG sera effectué jusqu'en décembre de l'année en cours avec préavis à la société, selon les coordonnées indiquées ci-dessous :

<b>Société</b>		
<b>Nom et prénom du contact</b>		
<b>Téléphone et courriel</b>		
<b>Poste / Banque</b>		
<b>N° IBAN</b>		

**Merci de compléter le formulaire en page 2 avec le détail de vos achats de matériel.**

Date et signature : \_\_\_\_\_

